### Revision n. 1 Meccanocar Italia S.r.l. du 19/02/2020 Nouvelle émission Imprimè le 19/02/2020 RÉSINE POLYESTER Page n. 1/15

# Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

# RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

411 00 11400-2700i Code: Dénomination **RÉSINE POLYESTER** 

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination Résines polyester pour impegnation de fibre de verre

supplèmentaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale Meccanocar Italia S.r.l. Adresse Via San Francesco, 22 Localité et Etat 56033 Capannoli (PI)

Tél. +39 0587 609433 Fax +39 0587 607145

Courrier de la personne compétente,

personne chargée de la fiche de données de moreno.meini@meccanocar.it

sécurité.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à N° d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

# **RUBRIQUE 2. Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2015/830.

D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification e indication de danger:

Liquide inflammable, catégorie 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Toxicité pour la reproduction, catégorie 2	H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité aiguë, catégorie 4	H332	Nocif par inhalation.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition	H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite
répétée, catégorie 1		d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Irritation oculaire, catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Irritation cutanée, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
unique, catégorie 3		

Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets catégorie 3

néfastes à long terme.

Revision n. 1

du 19/02/2020

Nouvelle émission

Page n. 2/15

# **RÉSINE POLYESTER**

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

# Pictogrammes de

danger:







Mentions d'avertissement:

Danger

### Mentions de danger:

**H226** Liquide et vapeurs inflammables.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H332 Nocif par inhalation.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**H319** Provoque une sévère irritation des yeux.

**H315** Provoque une irritation cutanée. **H335** Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

P370+P378
 P337+P313
 P264
 En cas d'incendie: utiliser extincteur à CO2 pour l'extinction.
 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 Se laver tes mains soigneusement après manipulation.

Contient: STIRENE

### 2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0.1%.

# **RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants**

# 3.2. Mélanges

Contenu:

Identification x = Conc. % Classification 1272/2008 (CLP)

**STIRENE** 

CAS 100-42-5  $35 \le x < 37,5$  Flam. Liq. 3 H226, Acute Tox. 4 H332, STOT RE 1 H372, Eye Irrit. 2 H319,

Skin Irrit. 2 H315, Note de classification conforme à l'annexe VI du

Règlement CLP: D

# Meccanocar Italia S.r.I. Revision n. 1 du 19/02/2020 Nouvelle émission Imprimè le 19/02/2020 Page n. 3/15

CE 202-851-5

INDEX 601-026-00-0

N° Reg. 01-2119457861-32-XXXX

Le texte complet des indictions de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

# **RUBRIQUE 4. Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION: Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, appeler aussitôt un médecin.

INGESTION: Consulter aussitôt un médecin. Provoquer les vomissements uniquement sur instructions du médecin. Ne rien administrer par voie orale si la personne a perdu connaissance.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

### **RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1. Moyens d'extinction

# MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les suivants

: anhydride carbonique, mousse et poudre chimique. Pour les fuites et les déversements de produit qui n'ont pas pris feu, l'eau nébulisée peut être utilisée pour disperser les vapeurs inflammables et pour protéger les personnes œuvrant à l'arrêt de la fuite.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Ne pas utiliser de jets d'eau. L'eau n'est pas efficace pour éteindre l'incendie, elle peut toutefois être utilisée pour refroidir les récipients fermés exposés aux flammes pour prévenir les risques d'éclatement et d'explosion.

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

# DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

L'exposition au feu des récipients peut en augmenter la pression au point de les exposer à un risque d'explosion. Éviter de respirer les produits de combustion.

## 5.3. Conseils aux pompiers

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur. ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

Meccanocar Italia S.r.I.	Revision n. 1
	du 19/02/2020
	Nouvelle émission
RÉSINE POLYESTER	Imprimè le 19/02/2020
	Page n. 4/15

# RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

Éloigner les personnes non équipées de ces dispositifs. Utiliser un appareil anti-déflagration. Éliminer toute source d'ignition (cigarettes, flammes, étincelles, etc.) ou de chaleur de la zone objet de la fuite.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

# **RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes libres, ne pas fumer, ne pas utiliser d'allumettes ou de briquet. Sans une aération adéquate, les vapeurs peuvent s'accumuler au niveau du sol et prendre feu même à distance, en cas d'amorçage, avec le danger de retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et les dispositifs de protection avant d'accéder aux lieux de repas. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver à un endroit frais et bien aéré, loin de la chaleur, des flammes libres, des étincelles et de toute autre source d'ignition. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

# RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

ESP España LÍMITES DE EXPOSICIÓN PROFESIONAL PARA AGENTES QUÍMICOS EN ESPAÑA 2019 (INSST)
FRA France Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984 - INRS

GBR United Kingdom EH40/2005 Workplace exposure limits (Third edition, published 2018)

NOR Norge Fastsatt av Arbeids- og sosialdepartementet 21. august 2018 med hjemmel i lov 17. juni 2005 nr. 62 om

arbeidsmiljø, arbeidstid, stillingsvern mv. (arbeidsmiljøloven) § 1-3, § 1-4 og § 4-5

Revision n. 1

du 19/02/2020

Nouvelle émission

Imprimè le 19/02/2020 Page n. 5/15

**RÉSINE POLYESTER** 

TLV-ACGIH

**ACGIH 2019** 

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes /	Notes /		
турс	Ciai	etat i vvA/ofi		31 EL/ 13/11  1			Observations		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm				
VLA	ESP	86	20	172	40				
VLEP	FRA	100	23,3	200	46,6				
WEL	GBR	430	100	1080	250				
TLV	NOR	105	25						
TLV-ACGIH		85	20	170	40				
Concentration prévue sans	effet sur l'environnemen	t - PNEC							
Valeur de référence en eau	douce			0,028	mg	<sub>/</sub> I			
Valeur de référence en eau	de mer			0,014	mg	/I			
Valeur de référence pour sé	édiments en eau douce			0,614	mg	/kg			
Valeur de référence pour sé	édiments en eau de mer			0,307	mg	/kg			
Valeur de référence pour le	s microorganismes STP			5	mg/l				
Valeur de référence pour la	catégorie terrestre			0,2	mg	mg/kg			
Santé –									
Niveau dérivé sans effe									
	Effets sur les consommateur s				Effets sur les travailleurs				
Voie d`exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	
Orale				2,1 mg/kg bw/d					
Inhalation	182,75 mg/m3		174,25 mg/m3	10,2 mg/m3	306 mg/m3		289 mg/m3	85 mg/m3	
Dermique				343 mg/kg bw/d				406 mg/kg bw/d	

Légende:

(C) = CEILING; INHALA = Part inhalable; RESPIR = Part respirable; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

# 8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

Il convient de veiller à ce que les niveaux d'exposition soient les plus faibles possibles pour éviter les risques d'accumulation importante dans l'organisme. Gérer l'utilisation des dispositifs de protection individuelle de façon à garantir une protection maximale (ex. réduction des délais de remplacement).

# PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III (réf. norme EN 374).

Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture et

# Meccanocar Italia S.r.I. Revision n. 1 du 19/02/2020 Nouvelle émission Imprimè le 19/02/2020 Page n. 6/15

### perméabilité équivalentes.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie à priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

### PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie III (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

Envisager la nécessité de fournir des vêtements antistatiques dans le cas où l'environnement de travail présenterait un risque d'explosion.

### PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

En présence d'un risque d'exposition à des éclaboussures ou à des projections provoquées par les opérations de travail effectuées, il est nécessaire de prévoir une protection des muqueuses (bouche, nez et yeux) afin de prévenir les risques d'absorption accidentelle.

### PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (réf. norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumes, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

### CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

# RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique liquido limpido Couleur iaunâtre Odeur caractéristique Seuil olfactif Pas disponible рΗ Pas disponible Point de fusion ou de congélation Pas disponible Point initial d'ébullition Pas disponible Intervalle d'ébullition Pas disponible 31 °C Point d'éclair

Taux d'évaporation Pas disponible Inflammabilité de solides et gaz Pas disponible Limite inférieur d'inflammabilité 1,1 % (V/V) Limite supérieur d'inflammabilité 6,1 % (V/V) Limite inférieur d'explosion Pas disponible Limite supérieur d'explosion Pas disponible Pression de vapeur Pas disponible Densité de vapeur 3,6

Revision n. 1

du 19/02/2020

Nouvelle émission

Imprimè le 19/02/2020

Page n. 7/15

**RÉSINE POLYESTER** 

Densité relative Pas disponible

Solubilité insoluble dans l'eau

Coefficient de partage: n-octanol/eau Pas disponible
Température d'auto-inflammabilité Pas disponible
Température de décomposition Pas disponible
Viscosité > 280 mm2/s

Propriétés explosives Pas disponible
Propriétés comburantes Pas disponible

### 9.2. Autres informations

Informations pas disponibles

# RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

### STIRENE

Polymérise à une température supérieure à 65°C/149°F.Possibilité d'incendie.Possibilité d'explosion.

Viene addizionato con inibitore che richiede una piccola quantità di ossigeno disciolto a temperatura < 25°C/77°F.

# 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

# STIRENE

Peut réagir dangereusement avec: peroxydes,acides forts.Peut polymérise au contact de: trichlorure d'aluminium,azoisobutyronitrile,peroxyde de dibenzoyle,sodium.Risque d'explosion au contact de: butyllithium,acide chloro-sulfurique,di-terbutil peroxyde,substances oxydantes,oxygène.

# 10.4. Conditions à éviter

Éviter le réchauffement. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter toute source d'ignition.

# STIRENE

Éviter le contact avec: substances oxydantes,cuivre,acides forts.

# 10.5. Matières incompatibles

# STIRENE

Matériaux non compatibles: matériaux plastiques.

# Meccanocar Italia S.r.I. Revision n. 1 du 19/02/2020 Nouvelle émission Imprimè le 19/02/2020 Page n. 8/15

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Par décomposition thermique ou en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer.

# **RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

STIRENE

LAVORATORI: inalazione; contatto con la cute.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

### STIRENE

La tossicità acuta per inalazione a 1000 ppm interessa il sistema nervoso centrale con cefalee, vertigini e difficoltà di coordinamento; irritazione delle mucose degli occhi e delle vie respiratorie si hanno a 500 ppm. L'esposizione cronica dà depressione del sistema nervoso centrale e periferico con perdita di memoria, cefalee e sonnolenza a partire da 20 ppm; disordini digestivi con nausea e perdita d'appetito; irritazione delle vie respiratorie con bronchiti croniche; dermatosi. L'esposizione ripetuta, a basse dosi di sostanza per via inalatoria, causa alterazioni irreversibili della funzione uditiva e può causare alterazioni della visione dei colori. Non sono disponibili dati certi sulla reversibilità del danno visivo. Esposizioni cutanee ripetute causano irritazione. La sostanza sgrassa la cute, che può provocare secchezza e screpolature.

# Effets interactifs

### STIRENE

Il metabolismo della sostanza è inibito dall'etanolo. Quando lo stirene viene fotossidato con l'ozono e il diossido di azoto, come nella formazione dello smog, si possono avere prodotti altamente irritanti per gli occhi nell'uomo.

### TOXICITÉ AIGUË

LC50 (Inhalation) du mélange: > 20 mg/l LD50 (Oral) du mélange: Non classé (aucun composant important) LD50 (Dermal) du mélange: Non classé (aucun composant important)

### STIRENE

Méthode: OCDE 402

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Crj: IGS CD (SD); mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée Résultats: DL50> 2000 mg / kg pc

**RÉSINE POLYESTER** 

Revision n. 1

du 19/02/2020

Nouvelle émission

Imprimè le 19/02/2020

Page n. 9/15

# CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Provoque une irritation cutanée

### LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque une sévère irritation des yeux

# SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

# MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

### STIRENE

Méthode: équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 471

Fiabilité: 2

Espèce: S. typhimurium

Résultats: positifs avec activation métabolique

Méthode: test OCDE 474 in vivo

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (NMRI; mâle) Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: négatifs

# <u>CANCÉROGÉNICITÉ</u>

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

### STIRENE

Classificata nel gruppo 2B (possibile cancerogeno per l'uomo) dalla International Agency for Research on Cancer (IARC) - (IARC, 2002). Classificata come "probabile cancerogeno" dalla US National Toxicology Program (NTP) - (US DHHS, 2014).

### TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

Effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité

STIRENE

Méthode: OCDE 416

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Crj: CD (SD); mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation

Résultats: négatifs, NOAEC (fertilité) = 0,21 mg / L d'air

Effets néfastes sur le développement des descendants

STIRENE

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Crj: CD (SD))

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: négatifs, NOAEC (développement) = 0,21 mg / L d'air

# Meccanocar Italia S.r.I. Revision n. 1 du 19/02/2020 Nouvelle émission RÉSINE POLYESTER Revision n. 1 du 19/02/2020 Page n. 10/15

Référence bibliographique: Rapport européen d'évaluation des risques, Styrène CAS n ° 100-42-5, EINECS n ° 202-851-5, projet à soumettre au SCHER, novembre 2007, Union européenne (2007)

### TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Peut irriter les voies respiratoires

STIRENE

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance est classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

Organes cibles STIRENE

Nez

Voie d`exposition STIRENE

inhalation

# TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Risque avéré d'effets graves pour les organes

### STIRENE

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL = 1000 mg / kg pc / jour

Référence bibliographique: Rapport européen d'évaluation des risques, Styrène CAS n ° 100-42-5, EINECS n ° 202-851-5, projet à soumettre au

SCHER, novembre 2007, Union européenne (2007)

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle) Voie d'exposition: Inhalation

Résultats: négatifs, NOAEC = 0,85 mg / L d'air

Référence bibliographique: Rapport européen d'évaluation des risques, Styrène CAS n ° 100-42-5, EINECS n ° 202-851-5, projet à soumettre au

SCHER, novembre 2007, Union européenne (2007)

Organes cibles STIRENE

Oreille

Voie d`exposition STIRENE

inhalation

# DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

# Meccanocar Italia S.r.I. Revision n. 1 du 19/02/2020 Nouvelle émission Imprimè le 19/02/2020 Page n. 11/15

# **RUBRIQUE 12. Informations écologiques**

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est nuisible pour les organismes aquatiques et a long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.

### 12.1. Toxicité

STIRENE

 LC50 - Poissons
 4,02 mg/l/96h

 EC50 - Crustacés
 4,7 mg/l/48h

 EC50 - Algues / Plantes Aquatiques
 4,9 mg/l/72h

### 12.2. Persistance et dégradabilité

STIRENE

**STIRENE** 

Solubilité dans l'eau 320 mg/l

Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

STIRENE

Coefficient de répartition

: n-octanol/eau 2,96 BCF 74

12.4. Mobilité dans le sol

STIRENE

Coefficient de répartition

: sol/eau 2,55

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

### 12.6. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

# RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Revision n. 1

du 19/02/2020 Nouvelle émission

Nouvelle emission

Imprimè le 19/02/2020 Page n. 12/15

**RÉSINE POLYESTER** 

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

# **RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport**

# 14.1. Numéro ONU

ADR / RID, IMDG, 12

1263

IATA:

# 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: PAINT OF PAINT RELATED MATERIAL IMDG: PAINT OF PAINT RELATED MATERIAL IATA: PAINT OF PAINT RELATED MATERIAL

# 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID:

Classe: 3

Etiquette: 3

IMDG:

Classe: 3

Etiquette: 3

IATA:

Classe: 3

Etiquette: 3



# 14.4. Groupe d'emballage

ADR / RID, IMDG, IATA: Ш

# 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID:

NO

IMDG: IATA: NO NO

# 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID:

HIN - Kemler: 30

Limitées: 5 L

Quantités

Code de restriction en

tunnels: (D/E)

Special Provision: -

IMDG:

EMS: F-E, <u>S-E</u>

Cargo:

Quantités Limitées: 5 L Quantitè

Quantitè Mode maximale: d'emballage:

220 L 366
Quantitè Mode

maximale: 60 d'emballage: L 355

Pass.:

1 aoo..

	Revision n. 1
Meccanocar Italia S.r.l.	du 19/02/2020
	Nouvelle émission
RÉSINE POLYESTER	Imprimè le 19/02/2020
RESINE FOLTESTER	Page n. 13/15
· '	3, A72, 192
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	
Informations non pertinentes	
RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation	
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de séc	curité, de santé et d'environnement
Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE : P5c	
Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlemen	nt (CE) 1907/2006
Produit Point 3 - 40	
Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)	
Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage s	supérieur à 0,1%.
Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)	
Aucune	
Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012	
Aucune	
Substances sujettes à la Convention de Rotterdam	
Aucune	
Substances sujettes à la Convention de Stockholm	
Aucune	
Contrôles sanitaires	
Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisa	résultats de l'évaluation des risques montrent que antes.
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	
Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange	

Revision n. 1

du 19/02/2020

Nouvelle émission

Imprimè le 19/02/2020 Page n. 14/15

# **RÉSINE POLYESTER**

# **RUBRIQUE 16. Autres informations**

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Flam. Liq. 3 Liquide inflammable, catégorie 3

Repr. 2 Toxicité pour la reproduction, catégorie 2

Acute Tox. 4 Toxicité aiguë, catégorie 4

STOT RE 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 1

Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2 Irritation cutanée, catégorie 2

STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3

Aquatic Chronic 3 Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H332 Nocif par inhalation.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d`étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- · IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d`exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d`exposition à court terme
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatile
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

### **BIBLIOGRAPHIE GENERALE:**

# Revision n. 1 Meccanocar Italia S.r.l. du 19/02/2020 Nouvelle émission Imprimè le 19/02/2020 **RÉSINE POLYESTER** Page n. 15/15 1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH) 2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP) 3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP) 4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP) 6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP) 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP) 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP) 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP) 10. Règlement (UÉ) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP) 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP) 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP) 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP) 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP) 15. Règlement (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP) 16. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP) - The Merck Index. - 10th Edition - Handling Chemical Safety INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet) Patty - Industrial Hygiene and Toxicology N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition Site Internet IFA GESTIS Site Internet Agence ECHA Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé Note pour les usagers: Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit. Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit. Etant donné que nous n'avons aucun moven de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes. Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques. La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP, sauf autres indications figurant dans les sections 11 et 12.

Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.